

RAPPORT ANNUEL

2006



**Westbury (près de East-Angus)
le 26 avril 2007**

4260, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3035



9^e assemblée générale annuelle du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est

Jeudi, le 26 avril 2007

9h30 à 15h30

La Vallée Heureuse du Mont Élan

229, chemin Gosford Est
Westbury (près de East-Angus)
(819) 832-2605

Programme de la journée

9h30 Accueil des participants

10h Mot de bienvenue et déroulement de la journée

1. Assemblée générale annuelle (9e) du CACE

- a. Lecture et adoption du compte rendu de l'AGA de 2006
- b. Mot de la présidente
- c. Rapport d'activités du CACE en 2006
- d. Lecture et adoption des états financiers au 31 décembre 2006
- e. Modifications des règlements généraux
- f. Projets d'activités pour 2007
- g. Élection des administrateurs

2. Conférence

Le développement de l'agrotourisme au Québec – projets prévus
par Patrick Chalifour, agr. MAPAQ-Estrie

3. Conférence

Jardins La Val'heureuse (Compton)
par François Benoît, producteur de plantes médicinales biologiques

4. Conférence

L'agrotourisme hors Québec – retour sur le congrès du North American Farmer's Direct Marketing Association (NAFDMA) (février 2007, à Calgary)
par Pierre Pellerin, producteur de lavande (Bleu Lavande, à Fitch Bay)
et Patrick Chalifour (MAPAQ-Estrie)

15h30 Fin de la journée

L'agrotourisme et l'entreprise agrotouristique...quelques définitions :

Selon le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est :

L'agrotourisme vise toute exploitation agricole ou aquicole qui accueille des visiteurs en leur proposant, sur le site de l'entreprise, une expérience de découverte du milieu agricole ou aquicole dans ses multiples dimensions (culturelle, économique, historique, scientifique ou technique, etc.).

L'entreprise agrotouristique est une exploitation agricole ou aquicole qui accueille des visiteurs et leur propose, sur le site de l'entreprise, une expérience de découverte par différents moyens de communications, à partir de repas composés principalement de produits de son exploitation ou en offrant un hébergement sur le site de son entreprise (chambre, chalet, maison de ferme).

Le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec propose cette définition (décembre 1998, modifiée en 2001) :

L'agrotourisme est une activité touristique complémentaire à l'agriculture qui doit être réalisée par un producteur (trice) agricole sur son exploitation agricole. Il met en relation des producteurs (trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte : (...) Il convient de souligner que ce sont les services d'accueil et de diffusion d'informations à caractère agricole qui en spécifient l'aspect agrotouristique.

Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Mot de la présidente.....	5
Conseil d'administration.....	7
Conseil exécutif.....	7
Mission et fonctionnement.....	9
Compte rendu de l'assemblée générale annuelle 2006.....	11
Rapport d'activités du CACE.....	15
États financiers au 31 décembre 2006.....	19
Modifications des règlements généraux.....	21
Plan stratégique de l'agrotourisme dans les Cantons-de-l'Est.....	25
Idées de projets d'activités pour 2007 dans les Cantons-de-l'Est.....	27
Élection des administrateurs pour 2007.....	29
Historique des activités du CACE.....	31

Liste des acronymes

ATRCE	Association touristique des Cantons-de-l'Est
CACE	Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est
CRÉ	Conférence régionale des élus de l'Estrie
CIBLE	Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie
CLD	Centre local de développement
CRFA	Collectif régional en formation agricole
CRIFA	Centre régional d'initiatives et de formation en agriculture
CTA	Compagnie des Travailleurs Agricoles
DRHC	Développement Ressources Humaines Canada
FADQ	La Financière agricole du Québec
HRI	Hôtellerie, restauration et institutions
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications - Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
SCCPQ	Société des chefs, cuisiniers, pâtisseries du Québec
TCE	Tourisme Cantons-de-l'Est
UPA	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie

Mot de la présidente

Depuis sa fondation en 1997, le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est a pour mission de développer un agrotourisme de qualité dans la région.

La région des Cantons-de-l'Est est riche en histoire, en patrimoine et possède une offre diversifiée de producteurs agricoles. Elle est le berceau de l'agrotourisme depuis les années 1970 et bon nombre de producteurs agricoles des Cantons-de-l'Est se sont positionnés comme leaders en agrotourisme, donnant ainsi à notre région un rayonnement provincial.

De plus en plus, les visiteurs recherchent un contact direct avec les producteurs, des produits santé, un contenu éducatif dans leur visite. Les visiteurs à la ferme ne se limiteront plus à l'avenir au simple achat de produits. Les visiteurs veulent connaître l'histoire de la région, des exploitants, mieux connaître les détails d'une production, etc.

En tant que producteurs de l'industrie agrotouristique, nous devons nous donner les moyens de mieux structurer ce secteur si nous voulons que l'agrotourisme soit durable et devienne un pilier du secteur touristique.

L'année 2006 a donc été une année de réflexion et d'analyse du rôle de l'agrotourisme et de ses impacts.

Au cours des prochaines années, nous travaillerons sur l'organisation du secteur agrotouristique, sur les standards de qualité et les interventions possibles auprès des producteurs (support technique, aide financière, etc.).

Ce développement sera réalisable uniquement avec la collaboration de tous : vous, les producteurs de l'industrie agrotouristique en premier lieu, mais aussi avec le support des représentants du MAPAQ, de l'UPA, des organismes de développement et du tourisme.

Nous avons été une région innovatrice et pionnière en matière d'agrotourisme et nous espérons que les années à venir reflèteront le dynamisme, la volonté et l'immense créativité des producteurs de l'industrie agrotouristique des Cantons-de-l'Est !

Annick Balayer
Présidente du CACE

Conseil d'administration

Conseil exécutif :

Désigné – Entreprise agrotouristique
Annick Balayer (Ferme Le Seigneur des agneaux)

Présidente

Désigné – Entreprise agrotouristique
Marc Boudreau (Au coin des petits fruits) (démission 30 novembre 2006)

Vice-président

Membre corporatif
Jutta Vieth (CLD du Val-Saint-François)

Secrétaire

Membre corporatif
Robert Trudeau (UPA-Estrie)

Trésorière

Désigné – Formation
Serge Ranger (Compagnie des travailleurs agricoles) (CTA) (démission août 2006)

Conseiller

Désigné – Entreprise agrotouristique
Poste vacant (4 avril 2004)

Désigné – Entreprise agrotouristique (0-2 ans)
Normand Benoît (Rose des champs)

Désigné – Hôtellerie, Restauration, Institution (HRI)
Jean Côté (retraité de la Société des chefs, cuisiniers, pâtisseries du Québec) (décédé en août 2006)

Désigné – Institution financière
Marie-Josée Legault (Banque Nationale du Canada)

Membre corporatif
Marc Cantin (CLD des Sources)

Membre corporatif
Idriss Etabaâ (CIBLE)

Membre corporatif
Tania Szymanski (CLD de Brome-Missisquoi)

Membre corporatif
Nil Longpré (CLD du Granit)

Membre corporatif
Sylvie Vandal (CLD de La Haute-Yamaska)

Conseil d'administration

(suite)

Membre corporatif

Marypascal Beauregard (CLD du Haut-Saint-François/ Fromagerie Caitya du caprice caprin)

Membre corporatif

Martine Lehoux (CLD Memphrémagog)

Membre corporatif

Nicole Laporte (La Financière agricole du Québec – Estrie)

Membre corporatif

Marie-France Bourdages (Tourisme Cantons-de-l'Est)

Membre corporatif

Alain Deschâtelets (Tourisme-Sherbrooke)

Membre corporatif

Robert Trudeau (UPA-Estrie)

Membre associé

Patrick Chalifour (MAPAQ-Estrie)

Membre associé

Danielle Potvin (Ministère de la Culture et des Communications-Estrie)

Mission et fonctionnement du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est

Le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie III de la loi des compagnies du Québec, dont les lettres patentes ont été émises le **22 mai 1997**, numéro de matricule **1146816674**.

Mission

À des fins purement sociales et économiques et sans intentions pécuniaires pour ses membres, le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE) a pour objectif de développer un agrotourisme de qualité dans la région touristique des Cantons-de-l'Est.

Composition

Le CACE est régi par un conseil d'administration composé d'au plus 22 membres.

Le conseil d'administration se compose de membres désignés, de membres corporatifs et de membres associés.

Membres désignés

Sept (7) membres désignés, élus par l'assemblée générale en respectant les critères suivants :

- quatre administrateurs doivent être choisis parmi les membres désignés provenant du secteur des entreprises agrotouristiques. Un de ces postes est réservé en priorité à une entreprise en démarrage (0-2 ans) ;
- un administrateur doit provenir du secteur des H.R.I.;
- un administrateur doit provenir du secteur de la formation en tourisme ou en agriculture ;
- un administrateur doit provenir du secteur des institutions financières.

Membres corporatifs

Treize (13) membres corporatifs :

- une personne provenant de l'UPA;
- une personne provenant de la FADQ, direction régionale de l'Estrie,
- une personne provenant de Tourisme Cantons-de-l'Est ;
- une personne provenant du CIBLE;
- une personne provenant de chacune des MRC de la région touristique des Cantons-de-l'Est.

Le conseil des maires de chaque MRC nomme un organisme parmi ceux en activité sur son territoire œuvrant au niveau du développement économique, touristique ou bioalimentaire. L'organisme choisi désigne son représentant au sein du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est.

Membres associés

Deux (2) membres associés :

- une personne provenant du MAPAQ, direction régionale de l'Estrie
- une personne provenant du MCCQ, direction régionale de l'Estrie

Les membres associés n'ont pas le droit de vote, suivant une politique établie par ces ministères.

Autres considérations

- Les membres du conseil d'administration doivent provenir de la région touristique des Cantons-de-l'Est.
- La participation des membres aux travaux du conseil d'administration se fait dans le respect de l'autonomie de leur organisation pour la réalisation de leur propre mandat.
- À la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle, les membres du conseil d'administration élisent parmi eux les personnes qui assument les fonctions de la présidence, de la vice-présidence, de la trésorerie, du secrétariat et des fonctions de conseillers (1 ou 2). Ces personnes forment le conseil exécutif.
- Les membres du conseil d'administration et du conseil exécutif ne touchent aucune gratification de la corporation. À moins d'une décision du conseil d'administration, le remboursement des frais de déplacement, de repas et autres frais de représentation sont à la charge des membres.

Mandat

Le mandat du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est est de :

- développer l'agrotourisme dans la région touristique des Cantons-de-l'Est;
- doter la région touristique des Cantons-de-l'Est d'un plan stratégique de développement et d'un plan d'action concernant l'agrotourisme et en assurer le suivi;
- développer un partenariat et une dynamique de concertation entre les divers intervenants agrotouristiques des Cantons-de-l'Est;
- favoriser le maillage et le réseautage des entreprises du secteur agrotouristique des Cantons-de-l'Est;
- représenter le secteur agrotouristique des Cantons-de-l'Est auprès des organismes de développement économique, touristique et/ou agricole à l'échelle locale, régionale et nationale;
- favoriser la promotion de l'agrotourisme de la région touristique des Cantons-de-l'Est.

Territoire

Le territoire d'intervention du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est correspond au territoire délimitant la région touristique des Cantons-de-l'Est. Cette zone regroupe la région administrative de l'Estrie (qui comprend la Ville de Sherbrooke et les six (6) MRC suivantes : Asbestos, Coaticook, Le Granit, Le Haut-Saint-François, Memphrémagog et Le Val-Saint-François) à laquelle s'ajoutent la MRC de Brome-Missisquoi ainsi que la MRC La Haute-Yamaska.

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle 2006

Date : **Mercredi le 22 mars 2006**

Heure : **8 h 30 à 12 h 30**

Lieu : **Vignoble le Cep d'Argent**

Sont présents:

NOM

Manon Fortin
Pierre Pellerin
Marc Boudreau
Normand Benoit et Claire Mercier
Marc Chiasson
Ginette Ferland; Roger Ferland
Annick Balayer
Patrick Chalifour
Serge Ranger
Marie-France Bourdages
Michel Giroux
Idriss Ettabaâ
Tania Szymanski
Martine Lehoux
Line Boulet
Jutta Vieth
Jean Côté
Robert Trudeau
Marie-Josée Legault
Sylvie Vandal

ENTREPRISE

Aux saveurs de la saison
Bleu Lavande
Coin des petits fruits (le)
Rose des champs
Verger familial CR SENC
Ferme Roger et Ginette Ferland
Ferme Le Seigneur des Agneaux
MAPAQ - Estrie
C.T.A.
Tourisme Cantons de l'Est
Fédération des caisse Desjardins de l'Estrie
CIBLE
CLD Brome-Missisquoi
CLD Memphrémagog
CLD Coaticook
CLDÉ Val-Saint-François
Fédération des chefs
U.P.A.
Banque Nationale de Coaticook
CLD Haute-Yamaska

Ordre du jour

1. Accueil des participants
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption du compte-rendu de l'AGA de 2005
4. Mot du président
5. Rapport d'activité du CACE en 2005
6. Lecture et adoption des états financiers au 31 Décembre 2005
7. Proposition du conseil exécutif sur les orientations du CACE pour 2006
8. Discussion en ateliers sur la structure du CACE
9. Élection des nouveaux membres du conseil d'administration
10. Varia et questions diverses
11. Levée de l'assemblée
12. Dîner

Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pellerin agit comme président d'assemblée et Mme Jutta Vieth comme secrétaire. A 9 h10, M. Pellerin constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Lecture et adoption du compte-rendu de l'AGA de 2005

Mme Manon Fortin fait la lecture du procès verbal de 2005.

Sur une proposition de M. Jean Côté

Appuyée par M. Marc Chiasson

Il est résolu :

D'adopter le procès verbal tel quel

ADOPTÉE à l'unanimité

Mot du président

M. Pierre Pellerin mentionne que la participation à l'assemblée générale annuelle 2006 est en nette diminution et il se questionne sur l'orientation, la structure et l'avenir du CACE. Sommes-nous rendus essouffés suite à tous les projets qui ont été mis en branle en 2004 ? Il porte à notre attention que dans diverses associations (horticulture, entre autres), ce sont les producteurs qui décident des orientations de l'organisation. Aujourd'hui, sur les 22 personnes présentes, seulement 4 sont des entreprises agrotouristiques, les autres étant des membres corporatifs. Sans remettre la mission du CACE en question, est-ce que la structure et la composition du conseil d'administration pourrait être modifié de façon à inclure plus de représentants d'entreprises agrotouristiques ? Pour élaborer un peu plus sur le sujet, il y aura au courant de l'avant-midi des ateliers pour se pencher sur la question de la structure du CACE.

Rapport d'activités du CACE en 2005

M. Patrick Chalifour nous a parlé de la promotion des sept parcours Au gré des champs qui s'est terminé à l'automne 2005. L'année prochaine il y aura probablement cinq circuits sous le vocable Au gré des cantons. Il nous fait également part que le CACE s'est démarqué en 2005 : Aux grands prix du tourisme des Cantons-de-l'Est, le CACE fut le gagnant de la catégorie *Services touristiques* alors qu'un prix spécial du jury a été remis à Bleu Lavande. Enfin, au niveau provincial, le CACE a remporté la médaille d'argent dans la catégorie *Services touristiques*. La distribution du Pense-bête de l'agrotourisme et l'organisation d'une formation en agrotourisme termine les grandes réalisations de 2005.

Lecture et adoption des états financiers au 31 décembre 2005

Madame Annick Balayer a lu les états financiers en date du 31 Décembre 2005. Plusieurs questions ont été soulevées tant qu'à l'utilisation et la diffusion du Pense-bête. Il a été décidé que le prochain conseil exécutif devra statuer sur la future orientation du Pense-bête.

Sur une proposition de M. Marc Boudreau

Appuyée par Mme Manon Fortin

Il est résolu :

D'adopter les états financiers tels que présentés

ADOPTÉE à l'unanimité

Discussion en ateliers

Pour continuer la réflexion amenée par M. Pierre Pellerin dans son «mot du président», nous avons formé des sous-groupes pour discuter des orientations du CACE. Deux thèmes principaux devaient guider nos discussions;

1. la structure du conseil
2. comment orchestrer les activités du milieu

Les principaux propos exprimés par les participants sont :

- Avoir plus d'entrepreneurs agrotouristiques dans le conseil d'administration
- Trouver des sources ou des outils de *motivation* pour faire embarquer les entrepreneurs dans les projets du CACE et dans son organisation
- Rendre possible à tous d'exprimer leurs idées. Ex : *Idée de la semaine*
- Cibler les besoins réels des entrepreneurs agrotouristiques via des sondages ou autre moyen à cet effet
- Redéfinir la mission et la structure en découlerait
- Les associations devraient être plus locales et ensuite monter vers le CACE. Un peu comme les assemblées sectorielles à l'UPA
- Mettre la petite entreprise à l'aise
- Amener la mission au niveau de l'entrepreneur
- Les membres corporatifs du CACE servent à coordonner et concerter d'où sont rôle consultatif, tandis que les entreprises devraient avoir un rôle décisionnel

Pour lancer la démarche vers un changement de structure la proposition suivante a été adoptée :

Sur une proposition de M. Marc Boudreau

Appuyée par M. Jean Côté

D'adopter la résolution suivante :

Attendu que la composition du conseil d'administration doit faire l'objet d'une révision en 2006, l'Assemblée Générale Annuelle convient de vivre une année de transition en 2006-2007 et d'inviter les membres corporatifs à déléguer un entrepreneur plutôt qu'un agent à chaque fois que c'est possible.

ADOPTÉE à l'unanimité

Élection des nouveaux membres du conseil d'administration

Sur une proposition de M. Pierre Pellerin

Appuyée par M. Robert Trudeau

Il est résolu :

De nommer M. Patrick Chalifour à titre de président pour la mise en candidature et l'élection des membres désignés

ADOPTÉE à l'unanimité

Les postes mis en élection sont les suivants :

- 1 poste en Formation
- 1 poste en HRI
- 2 postes d'entreprises en opération

Poste Formation

La candidature de Serge Ranger a été faite sur une PROPOSITION de Marc Chiasson APPUYÉE par Pierre Pellerin. M. Ranger ACCEPTE cette nomination.

Poste HRI

La candidature de Manon Fortin a été faite sur une PROPOSITION de Marc Boudreau APPUYÉE par Idriss Etabaâ. Mme Fortin REFUSE cette nomination.

La candidature de Jean Côté a été faite sur une PROPOSITION de Pierre Pellerin APPUYÉE par Idriss Etabaâ. M. Roy ACCEPTE cette nomination.

Postes d'entreprises en opération (2)

La candidature de Pierre Pellerin a été faite sur une PROPOSITION de Robert Trudeau APPUYÉE par Idriss Etabaâ. M. Pellerin ACCEPTE cette nomination.

Sur une proposition de M. Pierre Pellerin

Appuyée par Mme Manon Fortin

Il est résolu :

De rendre possible la proposition de candidature de M. Normand Benoit en vertu d'une nouvelle ouverture aux entreprises.

ADOPTÉE à l'unanimité

La candidature de Normand Benoit a été faite sur une PROPOSITION de Manon Fortin APPUYÉE par Marie-France Bourdages. M. Benoit ACCEPTE cette nomination.

Varia

Sur une proposition de M. Pierre Pellerin

Appuyée par Mme Marie-France Bourdages

Il est résolu :

D'envoyer une lettre à toutes les entreprises ayant participé au *Circuit au Gré des Champs* afin de les informer que les circuits sous cette appellation n'existent plus. Donc, dans le cas échéant, les pamphlets et les affiches devront être recyclés avec la nouvelle appellation.

ADOPTÉE à l'unanimité

C'est la responsabilité du CACE de corriger les modifications en fournissant les collants adéquats aux 24 entreprises participantes.

Par ailleurs, il est à noter que la formation en agrotourisme sera remise en novembre, faute de participation. On s'engage à en faire la promotion pour la nouvelle session.

Sur une proposition de M. Idriss Etabaâ

Appuyée par Mme Tania Szymanski

Il est résolu :

De lever l'assemblée générale annuelle du CACE

ADOPTÉE à l'unanimité

Rapport d'activités

du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE)

Introduction

En cette huitième année, les membres du conseil d'administration ont tenu sept réunions régulières.

Au cours de l'année, le CACE fut particulièrement touché par les départs de membres du conseil d'administrations. Ainsi, le 4 avril 2006, avant même de tenir la première réunion, le CACE recevait, de la part de M. Pierre Pellerin, une lettre de démission pour des raisons personnelles et d'affaires. Au cours de l'été, le CACE recevait un courriel de M. Serge Ranger annonçant qu'il quittait son emploi au sein de la Compagnie des travailleurs agricoles (CTA) afin de retourner aux études en septembre 2006 et, conséquemment, il démissionnait de son poste d'administrateur. En août 2006, le CACE apprenait le décès de M. Jean Côté, des suites d'une grave maladie. Enfin, le 30 novembre dernier, le CACE recevait le courriel de M. Marc Boudreau annonçant sa démission de son poste d'administrateur pour des raisons d'affaires.

Plusieurs membres (8) n'ont jamais participé à au moins une rencontre au cours de l'année 2006 :

Normand Benoît (entreprise agrotouristique 0-2 ans)

Idriss Etabaâ (CIBLE)

Marc Cantin (CLD des Sources)

Nil Longpré (CLD du Granit)

Sylvie Vandal (CLD de La Haute-Yamaska)

Marypascal Beauregard (CLD du Haut-Saint-François/ Fromagerie Caïtya du Caprice Caprin)

Danielle Potvin (Ministère de la Culture et des Communications-Estrie)

Alain Deschâtelets (Tourisme-Sherbrooke)

Par ailleurs, M. Yvon Bégin (producteur et administrateur de l'UPA-Estrie) s'est joint au CA en décembre dernier.

Compte tenu du manque de participation, le CACE a fait parvenir un sondage aux membres du conseil d'administration, en décembre 2006, pour connaître le niveau d'implication auquel les gens sont prêts à offrir au CACE, ainsi que les circonstances et les solutions qui, selon eux, les inciteraient à adhérer au CACE. Sur 22 sondages, nous avons reçu 9 sondages complétés et 1 lettre-commentaire (sondage non complété). La mission du CACE semble claire auprès des répondants alors qu'il en est autrement pour les actions. Le sondage indique qu'il y a une certaine lourdeur au niveau du nombre de membres qui siègent sur le CA. Le CACE propose donc une modification des postes, afin de réduire le nombre d'administrateurs à onze, tout en gardant le même nombre de postes pour les producteurs, soit quatre.

En juillet 2006, le CACE a déposé le rapport final « Au gré des champs » tel que demandé par le Conseil de développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Hélène Vandenberghe a rédigé le rapport final, traitant entre autres des deux enquêtes menées auprès des entreprises ayant participé aux circuits. De plus, elle a rédigé, en collaboration avec Patrick Chalifour, un document sur le processus et l'élaboration des circuits. Ces documents sont sur le site Internet du MAPAQ (section agrotourisme)(www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Services/agrotourisme/misemarche/misemarche).

En septembre 2006, le Groupe de travail canadien en agrotourisme (Canadian Agri-Tourism Working Group) se réunissait dans les Cantons-de-l'Est à l'invitation de Patrick Chalifour, représentant le MAPAQ au sein de ce groupe composé de représentants des ministères de l'agriculture ou du tourisme des différentes provinces canadiennes. Après deux journées de visites d'entreprises agrotouristiques (secteur Stanstead-Compton-Stukely et secteur Dunham), le Groupe a été bien impressionné par la qualité de nos entreprises agrotouristiques ainsi que par le niveau d'organisation et de structure de l'agrotourisme au Québec. Brent Warner, un expert en agrotourisme depuis 30 ans œuvrant en Colombie-Britannique, a qualifié notre région de la « Mecque » de l'agrotourisme. Toutes les provinces, sauf la Saskatchewan et Terre-Neuve, étaient présentes lors de ses trois journées de rencontre. Annick Balayer, présidente du CACE, a présenté un bref historique des travaux du CACE, alors qu'Alain Larouche, directeur de l'ATR, a présenté la région des Cantons-de-l'Est en relation avec le développement de l'agrotourisme. Enfin, dans le bulletin aux membres de Tourisme Cantons-de-l'Est du mois de septembre, M. Larouche a fait part de cette rencontre avec le groupe canadien.

Au cours de l'automne 2006, le CACE s'est réuni pour commenter la version préliminaire du plan de développement et de commercialisation du Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. Annick Balayer (présidente du CACE) et Pierre Pellerin (Bleu Lavande) participeront à la rencontre du groupe prévue le 18 avril 2007, au Centre d'arts Orford, pour bonifier ce plan d'action. Environ 40 personnes y sont attendues, provenant des différentes régions du Québec, tant au niveau des entreprises agrotouristiques que des organismes intéressés par le développement de l'agrotourisme.

Dans le cadre du prix « entreprise en démarrage de la Banque Nationale », le prix bronze régional a été remis à la Ferme Le Seigneur des Agneaux et L'Asinerie du Rohan, appartenant à Annick Balayer et son mari Christophe.

Enfin, dans le cadre des Grands prix du tourisme québécois en 2007, une nouvelle catégorie a vu le jour : « Agrotourisme et produits régionaux ». Dans les Cantons-de-l'Est, quatre entreprises ont posé leur candidature dans cette catégorie : Bleu Lavande, Ferme Le Seigneur des Agneaux, le Verger Le Gros Pierre et le Vignoble de l'Orpailleur (économusée du vin). C'est le Vignoble de l'Orpailleur qui a remporté le prix et qui représentera la région au plan québécois, en mai prochain.

Rapport des comités du CACE

Comité pour produire un bulletin de liaison

Membres du comité de suivi :

Marc Boudreau, responsable

Serge Ranger

Tania Szymanski

Robert Trudeau

L'objectif est de créer un bulletin de liaison sous forme électronique, qui serait envoyé aux entreprises (agrotouristiques et autres) et aux intervenants du secteur. La fréquence minimale prévue est de deux fois par année. Le comité ne s'est finalement jamais réuni. Par contre, le MAPAQ a fait une mise à jour de la liste des entreprises agrotouristiques et des intervenants. On peut maintenant rejoindre par le courriel environ 165 entreprises et intervenants (environ 190 par la poste).

Comité pour lancer les circuits agrotouristiques

Membres du comité de suivi :

Marie-France Bourdages, responsable
Line Boulet
Nicole Laporte

L'objectif est de créer un événement (mi-juin 2006) pour lancer les circuits agrotouristiques conjointement avec la saison touristique de l'ATR : un genre de 5 à 7/ conférence de presse, avec du maillage, des témoignages, le tout, dans une ambiance très conviviale.

L'activité s'est finalement tenue le 21 juin 2006, de 11h à 14h, au vignoble du Cep d'Argent (Magog). Un dîner champêtre communautaire, sous la tente et sur une terrasse au milieu des vignes, auquel les producteurs participaient en apportant leurs produits ou un plat fait à partir de leurs produits. Les intervenants payaient quant à eux un montant de 10\$. Belle réussite, en tout 12 entreprises agrotouristiques étaient présentes ainsi que 3 gîtes. Environ 30 personnes au total. Très belle collaboration entre le Cep d'Argent et Tourisme Cantons-de-l'Est. Bref, c'est une expérience à renouveler. On propose de tenir l'activité l'année prochaine dans la MRC de Coaticook en association avec les organismes en tourisme (ATR et Coaticook). Il faudrait toutefois prévoir une visite de l'entreprise hôte.

Enfin, nous avons profité de cet événement pour inviter les directeurs du MAPAQ-Estrie, de la Financière agricole et de l'UPA-Estrie afin qu'ils rencontrent et discutent avec le nouvel exécutif du CACE. Mission accomplie!

Comité pour la gestion des pancartes « Au gré des champs » et « Au gré des cantons »

Membres du comité de suivi :

Marie-France Bourdages, responsable
Patrick Chalifour

Une lettre fut envoyée à toutes les entreprises ayant participé aux circuits « Au gré des champs », les avisant de retirer leur pancarte « Au gré des champs », compte tenu du litige avec la fromagerie Au gré des champs (Farnham). Par ailleurs, après avoir demandé l'autorisation au CACE, les CLD de Coaticook et de Brome-Missisquoi ont pu réutiliser les panneaux pour faire la promotion des entreprises agrotouristiques de leur secteur.

Le CACE a décidé de produire de nouvelles pancartes pour les circuits « Au gré des cantons ». Pour les entreprises ayant participé aux circuits « Au gré des champs » et qui ont poursuivi avec les circuits « Au gré des cantons », le CACE a payé l'impression recto-verso. Pour les nouvelles entreprises qui se sont jointes aux circuits « Au gré des cantons », le CACE a payé l'impression recto seulement. Lors de la prochaine édition (2008), la signalisation devra faire partie de l'offre de services. Ainsi, le coût des pancartes sera ajouté aux frais d'adhésion aux circuits.

Par ailleurs, en ce qui concerne les gîtes et auberges présents dans les nouveaux circuits, on leur a offert la possibilité d'acheter une ou plusieurs petites pancartes (1pi x 1pi) avec le logo du circuit.

Dans tous les cas, nous avons bien avisé les membres des circuits que le logo « Au gré des cantons » est la propriété du CACE et, dans le cas d'une non-conformité au cahier des charges, le panneau sera retourné au CACE aux frais de l'entreprise.

États financiers au 31 décembre 2006
du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est

Modifications des règlements généraux

Lors de la réunion du 20 mars 2007, les membres du CACE ont accepté les modifications suivantes :

SECTION 2

LES MEMBRES

2.1 Composition

Le Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est se compose des membres en règle, répartis en 3 catégories définies à l'article 2.2.

2.2 Catégories

2.2.1 Catégorie 1 : Les membres désignés

Cette catégorie regroupe toutes les personnes physiques intéressées aux fins de la corporation et provenant du secteur suivant :

- entreprises agrotouristiques

Les membres désignés ont le droit de participer à toutes les activités de la corporation, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.

Un membre désigné peut se faire remplacer par une personne nommée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

2.2.2 Catégorie 2 : Les membres corporatifs

Cette catégorie regroupe les personnes morales, corporations ou associations suivantes intéressées aux fins de la corporation :

- Union des producteurs agricoles de l'Estrie (UPA-Estrie)
- La Financière agricole du Québec, direction régionale de l'Estrie (FADQ-Estrie)
- Tourisme Cantons-de-l'Est
- Conseils locaux de développement (CLD) de la région touristique des Cantons-de-l'Est

Les membres corporatifs peuvent désigner un représentant lequel bénéficie automatiquement du même statut que les membres désignés, y compris ceux d'assister aux assemblées des membres et d'y voter. Ils sont éligibles comme administrateurs de la corporation.

2.2.3 Catégorie 3 : Le membre associé

- Cette catégorie concerne le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), direction régionale de l'Estrie

Le membre associé peut désigner un représentant lequel bénéficie automatiquement du même statut que les membres désignés, y compris celui d'assister aux assemblées des membres, sauf qu'il n'a pas droit de vote. Il est éligible comme administrateur de la

corporation mais n'a pas de droit de vote au conseil d'administration suivant une politique établie par ce ministère.

Advenant une modification à cette politique concernant le droit de vote, le ministère visé obtient automatiquement le droit de vote aux assemblées des membres et au conseil d'administration de la corporation.

SECTION 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3.4 Convocation

3.4.1 L'assemblée générale annuelle est convoquée par le conseil d'administration au moyen d'un avis écrit (par lettre, courriel ou autre) envoyé à chaque membre et autres personnes invitées au moins trente (30) jours avant la tenue de ladite assemblée.

3.5 Quorum

Le quorum de l'assemblée générale annuelle est constitué des membres en règle présents, dont un minimum de 10 membres .

3.6 Pouvoirs

À l'assemblée générale annuelle, les membres en règle présents:

- A) Adoptent le rapport financier, le bilan des activités, le plan d'action et les prévisions budgétaires;
- B) Le cas échéant, nomment le ou les vérificateurs des livres de la corporation;
- C) Élisent les quatre (4) membres désignés du conseil d'administration;
- D) Modifient ou abrogent des règlements.

3.7 Assemblée générale spéciale

3.7.1 Le conseil d'administration peut demander, par résolution, la tenue d'une assemblée générale spéciale dans les vingt et un (21) jours de la date de la demande. Les membres en règle doivent donc être convoqués par écrit (par lettre, courriel ou autre) au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée.

3.7.2 L'assemblée générale spéciale peut aussi être convoquée par un avis écrit, signé par au moins 5 membres en règle, envoyé au secrétaire de la corporation au moins 21 jours avant la tenue de l'assemblée. Le secrétaire de la corporation doit convoquer les membres en règle par écrit (par lettre, courriel ou autre) au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée. Seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation sont abordés.

3.8 Quorum

Le quorum de l'assemblée générale spéciale est constitué des membres en règle présents, dont un minimum de 10 membres.

SECTION 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1 Composition

Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé de 11 membres choisis comme suit :

- Quatre (4) membres désignés, élus par l'assemblée générale en respectant les critères suivants :
 - ✓ quatre administrateurs doivent être choisis parmi les membres désignés provenant du secteur des entreprises agrotouristiques. Un de ces postes est offert en priorité à une entreprise agrotouristique en démarrage (0-2 ans) ;
- les six (6) membres corporatifs, dont un maximum de trois (3) CLD.

Les représentants des CLD (1 par CLD) présents à l'AGA éliront parmi eux les trois (3) représentants de CLD différents qui feront partie du conseil d'administration du CACE. Cette élection aura lieu après l'élection des membres désignés. À défaut, c'est le conseil d'administration (CA) du CACE qui désignera les CLD qui siégeront sur le CA.

- le membre associé, ce dernier n'ayant pas de droit de vote (voir 2.2.3)

4.2 Durée du mandat

Les administrateurs entrent en fonction à la clôture de l'assemblée où ils ont été nommés ou élus. Ils demeurent en fonction pour un mandat de deux ans, soit jusqu'à la deuxième assemblée générale annuelle consécutive suivant leurs élections. Toutefois, lorsqu'une personne, en tant que membre désigné, quitte son poste de membre du conseil d'administration avant la fin de son mandat, toute personne élue à l'assemblée générale annuelle qui suivra pour combler ce poste devra compléter le mandat du poste qui était vacant.

Pour assurer la continuité dans la composition du conseil d'administration, deux membres désignés (soit 2 membres désignés provenant du secteur des entreprises agrotouristiques) devront être élus lors de la même assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans. À l'assemblée générale annuelle qui suivra, les deux autres membres désignés (soit 2 membres provenant du secteur des entreprises agrotouristiques, dont le poste d'une entreprise agrotouristique en démarrage (0-2 ans) devront être élus pour un mandat de deux ans.

4.6 Quorum

Le quorum aux réunions du conseil d'administration est de 6 administrateurs.

Plan stratégique de l'agrotourisme dans les Cantons-de-l'Est

Le plan stratégique de l'agrotourisme dans les Cantons-de-l'Est s'inscrit dans le cadre du *Plan stratégique de développement du secteur agroalimentaire de l'Estrie 2004-2009*. Il fait partie de l'axe *Agriculture* du plan stratégique du secteur agroalimentaire et constitue la cible stratégique no 7 de cet axe.

Cible stratégique

Appuyer le développement des entreprises agrotouristiques et renforcer le réseautage des secteurs agricole, touristique et culturel de la région.

Stratégies:

1. En incitant les entreprises agrotouristiques à développer des produits et services différenciés et complémentaires aux autres attraits de la région;
2. En sensibilisant les entreprises agrotouristiques à l'importance de mettre en valeur les aspects humain, patrimonial et historique dans la présentation de leurs attraits agrotouristiques;
3. En organisant des formations dans le but d'améliorer la qualité de l'offre agrotouristique;
4. En organisant des activités de réseautage, surtout entre les entreprises agrotouristiques;
5. En stimulant et facilitant la mise en place de routes ou circuits distinctifs, qui relient des attraits agrotouristiques et intègrent d'autres attraits touristiques;
6. En orchestrant des activités collectives de promotion de l'agrotourisme, en collaboration avec les organismes du milieu;
7. En sensibilisant le milieu à l'importance économique de l'agrotourisme;
8. En diffusant de l'information sur les activités du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE) auprès des entreprises agrotouristiques et des intervenants du milieu;
9. En faisant des représentations auprès des organismes gouvernementaux afin d'adapter à la réalité des entreprises agrotouristiques les programmes d'aide financière, les normes et la réglementation.

Idées de projets d'activités pour 2007 dans les Cantons-de-l'Est

- ✓ Bulletin de liaison électronique
- ✓ Activité de maillage
 - dîner-champêtre communautaire (juin 2007?)
 - dîner-conférence sur le site d'une entreprise agrotouristique
 - réunions du CA sur le site d'entreprises agrotouristiques
- ✓ Organisation d'un ou des voyages de groupe :
 - Visites d'entreprises agrotouristiques du Québec
 - Visites d'entreprises agrotouristiques du Nouveau-Brunswick ou du Vermont (USA)
 - Congrès du North American Farmer's Direct Marketing Association (NAFDMA) à Madison (Wisconsin, USA)(Février 2008)
- ✓ Mise à jour des circuits « Au gré des cantons »
- ✓ Mise à jour du Pense-bête de l'agrotourisme
- ✓ Démarche pour une formation en agrotourisme au CRIFA
- ✓ .
- ✓ .
- ✓ .

**Élection des administrateurs pour 2007
du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est**

Membres désignés

poste entreprise agrotouristique : _____

Nom

poste entreprise agrotouristique : _____

Nom

Historique des activités du CACE

- ✓ En 1994, formation d'un comité régional sur l'agrotourisme sous la coordination du MAPAQ (Estrie)
- ✓ En 1995,
 - journée de formation en agrotourisme pour les intervenants avec Normand Hall de l'école de tourisme et d'hôtellerie du collège Mérici
 - Production d'une première carte agrotouristique des Cantons-de-l'Est
- ✓ En 1996,
 - Production d'une grille d'évaluation des entreprises
 - Collaboration avec l'ATR pour insérer une section sur l'agrotourisme dans le guide officiel de l'ATR (1ère région touristique à avoir une telle section)
 - Production d'un tiré à part sur l'agrotourisme (promotion) en collaboration avec l'ATR
- ✓ En 1997,
 - Fondation du Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est
 - L'agrotourisme est inscrit comme l'un des dix axes de développement du premier plan stratégique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'Estrie
 - Organisation du 2e colloque national sur l'agrotourisme (13 et 14 nov. 1997) avec 2 volets: information et formation
- ✓ En 1998,
 - Évaluation des besoins de formation: sondage (1280 questionnaires envoyés) et préparation d'une offre de formation continue en accueil et service à la clientèle.
 - Démarches pour projet d'AEC au CEGEP de Sherbrooke.
 - Engagement de Valérie Therrien

 - Publicité 1998-99 et 1999-2000 dans le guide ATR (côté carte)
 - Production d'une affiche « Savourez la vraie nature des Cantons-de-l'Est » distribuée dans les BIT et les Caisses populaires de la région (1998).
- ✓ En 1999,
 - Étude du profil de la clientèle des entreprises (janvier 1999): étudiants US
 - Formation « Agrotouristiquement vôtre »: 5 journées avec Jean-Pierre Faubert :
 - 10 novembre 1999: Créer et innover pour attirer la curiosité (11 pers)
 - 8 décembre 1999: Plan marketing (12 pers)
 - 12 janvier 2000: Les bons choix publicitaires (14 pers)
 - 9 février 2000: Accueil du client (8 pers)
 - 15 mars 2000: Réglementation (5 pers)

 - Dépliant « Lieux de gastronomie champêtre » (1999) piloté par des étudiants du Collège de Sherbrooke et financé par CIBLE, MAPAQ, UPA (12 entreprises offrant des repas champêtres+ distribué dans les BIT de la région)
- ✓ En 2000,
 - Production d'un répertoire des entreprises (mis à jour annuellement)
 - Napperon (75 000 copies distribuées à Mtl, Québec et postes frontaliers)

- ✓ En 2002, Enquête sur l'apport économique de l'agrotourisme au Québec, piloté par le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec impliquant 4 régions: CE, Laurentides, Outaouais, Saguenay-Lac-St-Jean. Projet de 60 000\$ avec une participation de la région de 2 500\$.
- ✓ En 2003,
 - Organisation de la formation «L'agrotourisme, du rêve à la réalité» avec Desneiges Pepin.
 - Collaboration aux trois guides préparés par la Fédération des Agricotours du Québec :
 - *Agrotourisme au Québec : le guide de qualité*
 - *Agrotourisme au Québec : le guide de procédure pour un circuit ou une route*
 - *Agrotourisme au Québec : le rapport du projet «appui au développement des circuits agrotouristiques»*
- ✓ En 2004,
 - production du Pense-bête de l'agrotourisme (mai 2004) (projet débuté en 2001)
 - Mise sur pied des circuits «Au gré des champs» (7 circuits)(juillet 2004)
- ✓ En 2005, le CACE remporte la médaille d'argent dans la catégorie *Services touristiques* lors du gala des Grands prix du tourisme québécois (6 mai 2005)
- ✓ En 2006,
 - En collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, mise sur pied des circuits «Au gré des cantons» (5 circuits) intégrant des entreprises agrotouristiques et d'autres attraits complémentaires, ainsi que des gîtes et des petites auberges.

Notes
